YERRES

*Service Culturel*
*N° Tél. : 01.69.48.93.93*
*N/Réf. :NDA/MM*

**DECISION N° 2001/287**

**OBJET :** Convention de prestation de service concernant une promenade poétique dans le cadre des journées du patrimoine conclue avec la Compagnie STASIMON.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDÉRANT que la Commune d'Yerres organise, dans le cadre des journées du Patrimoine, une promenade poétique le samedi 15 septembre à 15h00 et 16h30 dans le parc Caillebotte

**D E C I D E**

DE signer une convention avec la Compagnie STASIMON demeurant 17, rue de Montreuil 75011 Paris pour un montant de 5500FTTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 3, sous-fonction 33, article 611.

Fait à Yerres, le 5 septembre 2001.

REÇU LE
19. SEP. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (Essonne)

Nicolas DUPONT- AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE